

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_90

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CONTRATS D'ASSURANCE DE  
LA COMMUNE**

**APPROBATION  
D'UN AVENANT**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Michelle BOUCHET Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1\_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Affichage : 18/12/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE  
APPROBATION D'UN AVENANT**

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'appel d'offres pour les marchés d'assurances de la ville pour une durée de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Suite au contexte de la crise de la COVID-19, et notamment la période de confinement général du premier semestre de l'année, la redéfinition des besoins effectuée par le prestataire retenu, SIGMA RISK, a été retardée.

Dans ces conditions, un nouvel appel d'offres n'a pas pu être lancé au second semestre 2020. Le nouveau dossier de consultation est en cours de rédaction, l'appel d'offres sera lancé courant janvier 2021.

Pour proroger la couverture des contrats actuels, il est proposé de repousser les échéances jusqu'au 30 juin 2021 pour tous les lots, excepté le lot n°1 : « Incendie divers dommages aux biens ». La compagnie d'assurances AREAS n'acceptant pas de prolonger ce contrat au-delà du 31 mars 2021, le nouveau contrat d'assurance pour ce lot débutera au 1<sup>er</sup> avril 2021 ; les autres lots débiteront au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec chacun des prestataires dans les conditions suivantes :

Lot n°	Intitulé	Société retenue	Montant de l'offre initiale	Cotisation pour la période prorogée	Période prorogée
1	Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens »	PNAS/AREAS 75005 Paris	12 448.87 € HT 13 477.33 € TTC	5 632 € HT + insertion d'une franchise générale de 4 000 €/ sinistre	Du 01/01/2021 au 31/03/2021
2	Assurance « Responsabilité Civile Générale »	PNAS/AREAS 75005 Paris	4 189.67 € HT 4 621.74 € TTC	Clauses du contrat inchangées 2 342.51 € HT	Du 01/01/2021 au 30/06/2021

.../...

3	Assurance « <i>Flotte Automobile</i> »	SMACL 79031 Niort	7 643,91 € HT 9 176,69 € TTC	Clauses du contrat inchangées.  L'appel à cotisation pour la période prolongée sera transmise fin 2020	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
4	Assurance « <i>Risques Statutaires</i> »	GRAS SAVOYE / AXA 42048 Saint Etienne	77 754,93 €  Montant calculé selon la masse salariale avec charges patronales  Taux 2,17 %	Taux 4.24 % de la base de l'assurance de l'ensemble des adhérents	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
5	Assurance « <i>Protection juridique Générale</i> »	SMACL 79031 Niort	1 200,00 € HT 1 339,20 € TTC	Clauses du contrat inchangées.  L'appel à cotisation pour la période prolongée sera transmise fin 2020	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
6	Assurance « <i>Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus</i> »	MOUREY / CFDP 50180 Agneaux	233,64 € HT 260,80 € TTC	Clauses du contrat inchangées.  167,02 € TTC	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
7	Assurance « <i>Domages aux objets d'art et/ou d'expositions</i> »	SARRE ET MOSELLE 57401 Sarrebourog	275,23 € HT 300,00 € TTC	Clauses du contrat inchangées.  L'appel à cotisation pour la période prolongée sera transmise fin 2020	Du 01/01/2021 au 30/06/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (édition 2015) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant n° 1 à passer avec chacun des prestataires (PNAS/AREAS, SMACL, GRAS MOUREY / CFDP, SAVOYE / AXA SARRE ET MOSELLE), dans le cadre des marchés relatifs aux contrats d'assurances de la commune.

2. dit que ces avenants ont pour objet de repousser les échéances des prestataires jusqu'au 30 juin 2021, pour tous les lots, excepté le lot n°1 : « Incendie divers dommages aux biens » et qu'un nouveau contrat d'assurance pour ce lot débutera au 1<sup>er</sup> avril 2021.

3. autorise le maire à les signer.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 18 décembre 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN